

Intervention Interco 94 Congrès CFDT Lyon 2022

Bonjour,

Dans la fonction publique territoriale, la nouvelle expression à la mode depuis un an, c'est la « perte d'attractivité ». Avant, nous étions confrontés à des collectivités-employeurs qui refusaient d'embaucher, niant les problèmes de sous-effectifs ou expliquant que cela coûtait trop cher. Aujourd'hui, on nous dit souvent qu'on voudrait bien recruter mais qu'on ne trouve personne ! De nombreux secteurs sont en tension, dans la petite enfance, l'informatique ou les services techniques, par exemple. Après 10 ans de gel du point d'indice, le Gouvernement Macron a porté le coup de grâce, en imposant aux collectivités 1607 heures de travail par an, c'est-à-dire en supprimant les jours de congés supplémentaires qui constituaient la principale contrepartie à la faiblesse des salaires. Travailler plus pour rester toujours les plus mal payés ? Pas étonnant que la territoriale n'arrive plus à recruter...

Notre syndicat, Interco 94, est en plein accord sur de nombreux points avec sa fédération et avec la confédération, notamment sur la nécessité d'être plus nombreux pour être plus forts et de former d'avantage nos adhérents et nos militants. Mais nous ne sommes pas d'accord sur le sujet des retraites. Nous pensons que non seulement l'âge de départ ne doit plus être reculé, mais aussi que la durée de cotisation ne doit plus être allongée. En 2019, la confédération ne s'est pas assez fortement mobilisée contre le projet du Gouvernement, et aujourd'hui, elle semble tenir pour acquis que l'allongement de la durée de cotisation est un mal nécessaire. Nous ne partageons pas ce point de vue et c'est pourquoi nous ne validerons pas le rapport d'activité à 100%, ni la résolution d'orientation. Pour celle-ci, notre vote dépendra de la prise en compte ou pas des amendements et en particulier de celui sur les retraites.

⊗ À ce propos, les formations syndicales de notre fédération, Interco, sont de très haute qualité et parfaitement adaptées à nos attentes. C'est pourquoi nous nous basons

Concernant la CNAS, des améliorations ont été apportées ces dernières années, mais pour nous, les conditions de déblocage d'aides financières restent encore trop restrictives, voire dissuasives, alors que la CFDT dispose toujours de réserves importantes. Pour les grèves, celles-ci sont presque toujours courtes, alors pourquoi ne pas supprimer la carence de 7 heures avant indemnisation ? Il faut que le conflit soit local, il faut que les grévistes soient déjà adhérents au début du conflit, il faut monter un dossier, il faut attendre de récupérer les fiches de paie indiquant les retenues sur salaires... c'est déjà beaucoup, ne nous mettons pas plus de barrières. Pour les dossiers juridiques individuels, l'aide financière est plafonnée à 683€, soit + 42% depuis 2018. C'est bien, mais une procédure de saisie du tribunal administratif par un avocat coûte plus de 2000€. Nous promettons à nos adhérents une aide juridique financière, mais la réalité, c'est qu'une participation de moins d'un tiers aux frais juridiques n'a pas d'impact sur leur décision : ceux qui sont assez riches s'offriront cette procédure quoiqu'il arrive, mais tous ceux qui sont dans la précarité y renonceront, car cela reste trop cher pour leur budget. Quand on sollicite un avocat, c'est qu'on en a vraiment besoin, il faudrait augmenter encore plus le plafond de l'aide financière.

Dernier point : la CFDT développe aujourd'hui de nombreux services pour ses adhérents (formation, recherche d'emploi, ressources documentaires...) et cela peut en effet contribuer à valoriser le fait d'être adhérent. Dans cette optique, il serait bienvenu de développer une vraie structure active d'aide aux consommateurs, dans notre société où les litiges et les arnaques commerciales sont légion (téléphonie, assurances, banques, livraisons, automobile, transports, locations, etc.) Il existe déjà une association, l'ASSECO, créée en 1981, mais elle semble être tombée en désuétude – par exemple, son antenne pour l'Ile-de-France n'existe plus. La CGT dispose de l'INDECOSA (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés) et FO dispose de AFOC (Association Force Ouvrière consommateurs). Il existe un vrai besoin sur ces questions et un manque d'aide pour les salariés. La CFDT pourrait investir dans la création d'un pôle national professionnel de juristes et de conseillers, pour défendre nos 600 000 adhérents dans leurs problèmes quotidiens au-delà de la sphère du travail.

Merci de votre attention, bon congrès à toutes et à tous.